



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 0877000 N° SIRET : 40150592000033

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183

Site : www.archersdu77.fr

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026 DU COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Savigny le Temple, le 23/01/2026

**Mesdames, Messieurs les Président(e)s / Capitaines de Club/Compagnie de Seine et Marne,
Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur,
Madame Maryline SEITE, Présidente du Comité Régional de Tir à l'Arc d'Ile de France,
Monsieur Julien MEGRET, Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc,
Madame Elisa TULLI, CTS-R IdF,**

Vous êtes cordialement invités, ainsi que les licenciés de votre club/compagnie qui le souhaitent, à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire 2026 du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne qui se tiendra le :

Samedi 21 Février 2026 à 14h30

à LAGNY SUR MARNE 77400

TOTEM – Salle N° 2

6 rue André Malraux - Hauts de Lagny

ORDRE DU JOUR

- Récompenses aux archers médaillés (*Présence obligatoire sauf dérogation exceptionnelle et justification*)
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars 2025
- Rapport moral et rapport global d'activité de la saison 2025
- Rapport financier de la saison 2025
- Quitus de l'assemblée au Trésorier
- Présentation du budget prévisionnel 2026
- Augmentation de 2€ du montant de la part départementale de la licence pour la saison 2027
- Création de fonds affectés et affectation d'une partie de l'épargne du comité
- Rapport des Commissions.
- Elections complémentaires au Comité Départemental :
 - ✓ L'effectif maximal du Comité Directeur n'étant pas atteint, un appel à candidature est lancé.
 - ✓ Les licenciés désirant présenter leur candidature doivent se déclarer auprès de la présidente du Comité Départemental par courrier ou par courriel (president@archersdu77.fr) avant le 06 février 2026.
- Questions diverses : merci de les communiquer 7 jours avant l'assemblée générale par courriel à la Présidente du Comité Départemental (president@archersdu77.fr)

Au cas où vous ne pourriez assister vous-même à cette assemblée générale, vous pouvez désigner un suppléant, lui-même licencié de votre Club/Compagnie, qui devra être muni du pouvoir ci-joint dûment rempli par vos soins ainsi que de sa licence, conditions sine qua none pour prendre part aux votes.

Comptant sur votre présence, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations sportives.

PJ : Pouvoir



Valérie POUPARD

Présidente du [Comité Départemental de Tir à l'arc de Seine et Marne](http://www.archersdu77.fr)



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973
Agrément FFTA 0877000 N° SIRET : 40150592000033

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183
Site : www.archersdu77.fr

POUVOIR

Je soussigné(e) (nom-prénom).....Licence FFTA N°

Président/Capitaine du Club/Compagnie de

Agrément N°08 77..... , donne pouvoir à

adhérent(e) du Club /Compagnie, Licence FFTA N°

pour :

- ✓ me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Seine et Marne de Tir à l'Arc du 21 Février 2026.
- ✓ Prendre part à toutes les délibérations
- ✓ Voter en mes lieu et place,

Fait pour valoir ce que de droit,

A, le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »